



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4953

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale de Lyon, l'Etat et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4953 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE DE LYON, L'ETAT ET L'ASSOCIATION DE
LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)
POUR LA MOBILISATION DE JEUNES EN SERVICE
CIVIQUE SUR DES MISSIONS D'EDUCATION AUX
MEDIAS ET A L'INFORMATION

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2012, la Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) est engagée dans l'éducation aux médias et à l'information (EMI), à travers diverses actions culturelles et pédagogiques à destination des usagers. Elle propose aujourd'hui un programme, « la Fabrique de l'information » décliné en plusieurs rubriques, principalement à la bibliothèque de la Part-Dieu. Ce programme a vocation à être étendu au réseau des bibliothèques.

L'investissement et l'expertise de la BmL sur le sujet sont aujourd'hui identifiés et reconnus par la profession comme par les acteurs de l'EMI (ministère de la Culture et Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), Éducation nationale), et celle-ci a vocation à poursuivre le développement de ce projet afin de renforcer son action auprès des publics, comme son positionnement national d'établissement de référence sur le sujet.

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, le ministère de la Culture a lancé en mars 2018 un plan d'éducation aux médias et à l'information, dont l'un des volets vise à développer les actions d'EMI dans les bibliothèques publiques et la formation des professionnels de la lecture publique, en lien avec le Plan bibliothèques. Ce développement s'incarne notamment dans le déploiement de volontaires de service civique dans plusieurs établissements, afin de susciter la mise en place de projets d'EMI.

Pour assurer ce déploiement, le ministère de la Culture s'appuie sur Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour mettre en place des missions de service civique en bibliothèques.

La Ville de Lyon / BML, l'Etat et l'AFEV ont signé en mars 2019, une convention de partenariat pour la mise en œuvre, sur le réseau des bibliothèques de Lyon, d'actions de médiation à l'information et au numérique, à travers la mobilisation de 5 volontaires en service civique sur une durée de 6 mois.

Aujourd'hui, il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée de 8 à 9 mois, entre septembre 2019 et juillet 2020, avec une équipe de 7 à 12 volontaires répartis au sein du service des publics, du département société, du département jeunesse et de la documentation régionale de la bibliothèque de la Part-Dieu et au sein du service mobile, de la médiathèque du Bachut et territoire Rhône, de la bibliothèque de Lacassagne et territoire Rhône, de la bibliothèque du 6^{ème} arrondissement et territoire Presqu'île et de la médiathèque de Vaise et territoire Saône.

Les objectifs et les enjeux du dispositif sont multiples :

- pérenniser, étendre et structurer les actions de médiation à l'information au numérique et aux médias existantes et les étendre à l'ensemble du réseau BmL en s'appuyant sur un principe de mutualisation et de transversalité des compétences et des ressources ;
- élargir les publics cibles de ce programme aux adolescents et aux enfants en dehors des temps scolaires, ainsi qu'aux publics spécifiques ou éloignés des bibliothèques ;
- développer les compétences des agents de la BmL en EMI ;
- renforcer par ce programme le volet citoyen du nouveau projet d'établissement de la BmL et répondre aux objectifs posés par le plan d'éducation aux médias et à l'information du ministère de la Culture, à savoir accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée.

La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, l'Etat et l'AFEV, jointe au présent rapport, formalise le déploiement de ces volontaires au sein de la BmL.

Ils interviennent en complément de l'action des professionnels des bibliothèques et avec leur appui. Leurs missions portent principalement sur la sensibilisation des publics et l'aide à la conception d'animations (ateliers, conférences, projections, débats...) sur l'EMI, en lien avec le réseau des professionnels de l'information sur le territoire.

Leur formation et leur encadrement seront assurés par l'AFEV, qui contribuera à la définition de leur programme d'actions, en lien avec la BmL et l'Etat.

Le financement du dispositif est assuré par le ministère de la Culture et l'AFEV. La BmL assure, elle, l'accueil matériel et logistique des volontaires.

Vu la convention de partenariat ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), et l'Etat pour la mise en œuvre du programme de Médiation à l'information et au numérique en bibliothèque est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER